

Coordination Régionale de Bretagne CGT

Santé et Action Sociale

82, boulevard Cosmao Dumanoir 56100 Lorient

2: 06.45.52.60.30

e-mail:cgt.crbsa@gmail.com

Monsieur Olivier VÉRAN Ministre des Solidarités et de la Santé 14 avenue Duquesne 75 007, Paris

Lorient, le 27 Mars 2020

LETTRE OUVERTE

« Nous ne sommes ni des héros ni des soldats et nous ne voulons pas devenir des martyrs, ni des porteurs de mort !»

Monsieur le Ministre,

La crise sanitaire que nous vivons révèle la justesse des combats des personnels hospitaliers depuis des années. Personnels aujourd'hui largement plébiscités par les populations voire par les politiques qui se sont succédés et ont contribué à la casse de l'hôpital public depuis plusieurs décennies.

Dans toutes les situations, notre passé conditionne notre présent et détermine notre futur. Sachez que vous pouvez compter sur la CGT et les professionnel.les de Santé et de l'Accompagnement Social. Malheureusement, l'inverse reste encore à prouver.

Ces personnels qualifiés de « héros ». Ils ne sont ni des héros ni des soldats et n'aspirent pas devenir des martyrs. Ils ne veulent ne voulons pas être sacrifiés au champ d'honneur de la Santé.

Vous avez publié de nouvelles recommandations pour une stratégie de gestion et d'utilisation raisonnée des masques de protection dans les zones où le virus circule activement.

Dans ce cadre, les masques chirurgicaux sont mis à disposition des soignants exerçant au contact des cas possibles ou confirmés de patients Covid+, et non de tous les professionnels. Les masques FFP2 étant uniquement réservés aux manœuvres invasives respiratoires.

Cette mesure envoyée par vos services à l'ensemble des établissements publics de santé et médico-sociaux n'est fondée sur aucune objectivité médicale et n'est destinée, en réalité, qu'à « masquer » la pénurie scandaleuse de protections individuelles. Ceci constitue une faute grave de l'état!

Les professionnel.les de l'hôpital, du médico-social, des services de soins à domicile dénoncent, avec la CGT l'incohérence de ne plus autoriser le port de masques, d'autant plus qu'ils viennent de l'extérieur et sont potentiellement contaminants. Il est hors de question de mettre en danger les résidents, patients et de la santé des personnels et leurs familles.

En outre, certains professionnels souffrant de maladie chronique à risque exposés au COVID-19 mettent leurs vies en danger.

Imaginez un seul instant l'état d'esprit des médecins, des ASH, des aides-soignantes, des infirmières et tous les professionnels soignants, qui, au contact avec des personnes fragiles et/ou âgées, pourraient se sentir responsables de la potentielle transmission d'une maladie qui s'avère mortelle pour les personnes qu'ils sont sensés soigner!

Ceci est incompréhensible, inacceptable, et contribue non seulement à une propagation du Covid19 au sein des structures mais également à alimentation d'un climat anxiogène sans cesse croissant. Cette mesure est irrationnelle et criminelle!

Pour la préservation de la santé de tous, nous exigeons :

- ✓ L'augmentation massive des tests de dépistages,
- ✓ La mise à disposition de masques FFP2 et chirurgicaux et des visières de protection médicales pour tous les soignants en nombre suffisant.

Nous demandons de toute urgence que le Gouvernement que vous avez intégré prenne enfin la mesure des réalités des territoires, des hôpitaux de proximité, des services de soins à domicile, et plus généralement de l'ensemble des soignants et des aidants, afin de leurs apporter des réponses concrètes.

Veuillez agréer, monsieur le Ministre, nos respectueuses salutations.

Ludovic Bénabès Coordinateur Régional CGT Santé Action Sociale de Bretagne Secrétaire général de l'Union des Syndicats CGT de la Santé Action Sociale du Morbihan (56)

Franck MONFORT

Secrétaire Général de l'Union des Syndicats CGT de la Santé et de l'Action Sociale du Finistère (29)

Denis Le Buhan

Secrétaire Général de l'Union des Syndicats CGT de la Santé et de l'Action Sociale des Côtes d'Armor (22)

Patrick Boulo

Secrétaire Général de l'Union des Syndicats CGT de la Santé et de l'Action Sociale du l'Ille-et-Vilaine (35)

11